



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

# Synthèse de l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER en Provence Verte Sainte-Baume (2014-2020)



Rendre compte



Améliorer



Communiquer

---

## Sigles

---

CPN : Contrepartie Publique Nationale

DDS : Demande de Subvention

DP : Demande de Paiement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

PACA : Provence Alpes Côte d'Azur

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PNRSB : Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SLD : Stratégie Locale de Développement

SMPVV : Syndicat Mixte Provence Verte Verdon

---

## LEADER en Provence Verte Sainte-Baume

---

Première programmation LEADER du territoire depuis le LEADER+ en Provence Verte, le programme LEADER 2014-2020 en Provence Verte Sainte-Baume est porté par deux structures : le **Syndicat Mixte Provence Verte Verdon (SMPVV)**, qui assure le portage administratif et financier, et le **Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume (PNRSB)**. Le périmètre du programme LEADER en Provence Verte Sainte-Baume s'étend sur le périmètre d'action de ces deux structures<sup>1</sup> (à l'exception de 3 communes<sup>2</sup>) représentant 55 communes (dont 10 partiellement en limite du PNRSB), avec **146 800 habitants**<sup>3</sup> et 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) (dont 4 partiellement).

Le programme LEADER constitue la mesure 19 du PDR. Quatre sous-mesures permettent de le mettre en œuvre :

- Sous-mesure 19.1 : Soutien préparatoire aux nouveaux GAL
- Sous-mesure 19.2 : Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la SLD
- Sous mesure 19.3 : Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération du GAL
- Sous-mesure 19.4 : Frais de fonctionnement et d'animation pour la mise en œuvre de la SLD

Pour accompagner la transition économique, sociétale et environnementale du territoire, le Groupe d'Action Locale (GAL) a élaboré une Stratégie Locale de Développement (SLD) ayant pour finalités d'accompagner la transition territoriale durable du territoire et de faire progresser l'intelligence collective par de nouvelles pratiques. Cinq fiches-actions permettent de mettre en œuvre la SLD, relatives à la sous-mesure 19.2 :

- Fiche-action 1.1 : **Structurer** les **filières** (ou micro-filières) de territoire en Provence Verte Sainte-Baume
- Fiche-action 1.2 : **Investir** dans les **filières** (ou micro-filières) de territoire en Provence Verte Sainte-Baume
- Fiche-action 2.1 : Connaître et faire connaître les **patrimoines** qui font l'identité singulière du territoire en Provence Verte Sainte-Baume
- Fiche-action 2.2 : Renforcer le **lien-social** par de nouvelles solidarités
- Fiche-action 3.0 : Accompagner les **projets expérimentaux de développement durable**

Le financement des projets LEADER en Provence Verte Sainte-Baume se porte sur deux points. D'une part, le projet obtient des aides publiques (90 % maximum du montant total). Ces aides publiques sont réparties de la façon suivante : 60 % de FEADER (avec un plafond de 100 000 € de FEADER par projet) et 40 % de cofinancement national (CPN) (Région, Département, EPCI, Commune, etc.). D'autre part, le reste du montant total du projet est financé par de l'autofinancement du porteur de projet (10 % minimum du montant total).

---

<sup>1</sup> Le périmètre du PNRSB pris en compte est celui proposé à l'état de « Projet de Parc Naturel Régional », état de la structure au moment de la candidature LEADER. Deux communes ne sont finalement pas classées sous la dénomination « Parc Naturel Régional » : Trets et Aubagne

<sup>2</sup> Trois communes de la Communauté de Communes Provence Verdon faisant partie du SMPVV ont décidé de se rattacher au GAL du Grand Verdon (Ginasservis, Saint Julien le Montagnier et La Verdrière)

<sup>3</sup> INSEE 2015

## Objectifs de l'évaluation à mi-parcours

- **Capitaliser** les réalisations ;
- **Améliorer** la mise en œuvre ;
- **Faire émerger** de nouveaux projets, approcher de nouveaux acteurs.

## Méthode de l'évaluation à mi-parcours

- Evaluer le dispositif LEADER en Provence Verte Sainte-Baume grâce à trois questions évaluatives :
  - **Dans quelles mesures est-ce que les projets programmés permettent d'atteindre les objectifs fixés ?**
  - **En quoi la mise en œuvre de la programmation et l'organisation de l'équipe du GAL Provence Verte Sainte-Baume permettent-elles l'émergence des projets et leur réalisation ?**
  - **Quelle est la plus-value apportée par le programme LEADER sur le territoire ?**
- En collectant des données quantitatives et qualitatives :
  - **29 entretiens** (16 porteurs de projet, 10 membres du Comité de Programmation, structures co-porteuses, AG, cofinancier régional)
  - **Questionnaires** (porteurs de projet et membres du Comité de Programmation)
  - Données des dossiers

## Résultats de l'évaluation à mi-parcours

### Projets programmés et fiches-actions

#### ➤ Etat d'avancement des projets

Le GAL Provence Verte Sainte-Baume connaît une dynamique satisfaisante. En effet, avec 37 projets programmés représentant une somme de 811 137,28 € de FEADER, le taux de programmation s'élève à 56%<sup>4</sup>. Depuis l'automne 2018, il est possible de réaliser les paiements, avec actuellement une somme de 179 362 € de FEADER payée, ce qui représente 12 % de l'enveloppe.

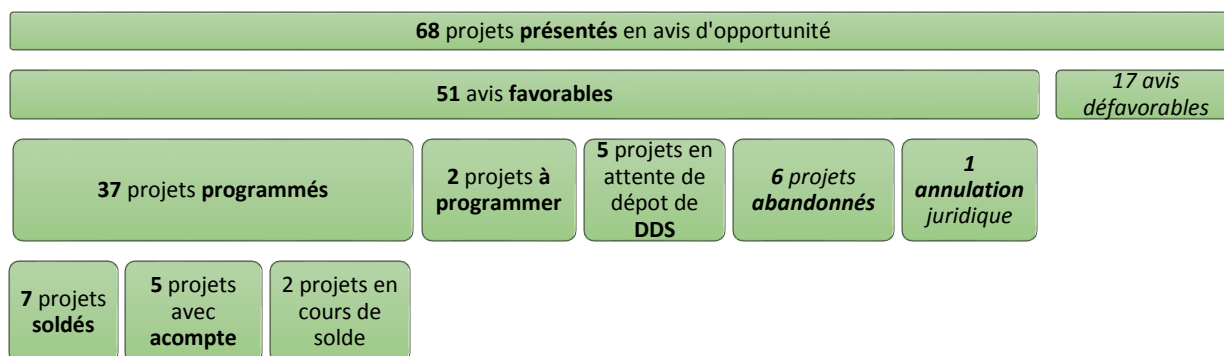


Figure 1 : Etat d'avancement des projets du GAL Provence Verte Sainte-Baume (au 20/08/19)

Source : GAL PVSB, 2019

<sup>4</sup> Le taux de programmation s'élève à 56 %, sachant que ce calcul est réalisé avec les montants des enveloppes reprogrammées. Si l'on s'intéresse à l'enveloppe initiale, le taux de programmation s'élève à 66 %

### ➤ Consommation des enveloppes

Des remaquettages ont été réalisés afin de réabonder les fiches-actions très sollicitées au détriment de l'enveloppe dédiée à la coopération. Les enveloppes les plus consommées concernent les fiches-actions sur les patrimoines, le lien-social et la structuration des filières (*Tableau 1*).

Aucun projet n'a été programmé ni déposé dans le cadre de la coopération du fait de la complexité du portage de projets dans ce cadre.

L'enveloppe dédiée au fonctionnement et à l'animation du GAL représente 25 % de l'enveloppe totale. Outre les frais salariaux, elle comprend aussi les frais de formation et de prestations (traiteurs, communication). Elle connaît des retards de paiement avec à ce jour la réception de la part FEADER de seulement 2015 et 2016.

*Tableau 1 : Etat d'avancement des fiches-actions*

*Source : GAL PVSB*

	Enveloppe FEADER initiale	Enveloppe FEADER	Nombre de projets	Taux de programmation	Taux de programmation virtuel <sup>5</sup>	Taux de paiement
<b>Structurer les filières</b>	320 000 €	440 000 €	14	64 %	71 %	8 %
<b>Investir dans les filières</b>	300 000 €	300 000 €	7	48 %	59 %	16 %
<b>Patrimoines</b>	280 000 €	336 619 €	6	37 %	80 %	9 %
<b>Lien-social</b>	175 000 €	225 000 €	7	78 %	87 %	25 %
<b>Projets-Pilotes</b>	155 000 €	155 000 €	3	54 %	54 %	5 %
<b>Total enveloppe Projet</b>	1 230 000 €	1 456 619 €	37	56 %	71 %	12 %
<b>Coopération</b>	329 400 €	102 780 €	0	0 %	0 %	0 %
<b>Fonctionnement/animation</b>	496 208 €	496 208 €		32 %	47 %	15 %

### ➤ Caractéristiques des porteurs de projets

Le bon équilibre entre public et privé est visible lorsqu'on s'intéresse aux porteurs de projets : 51 % des projets sont portés par des structures privées et 49 % par des structures publiques (*Figure 2*).

<sup>5</sup> Le taux de programmation virtuel comprend les projets qui sont en voie d'être programmés

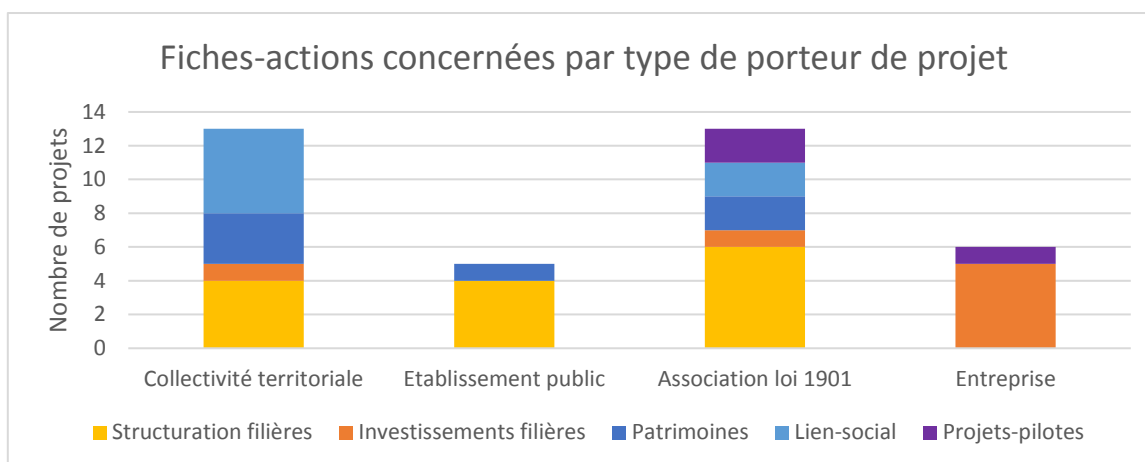


Figure 2 : Nombre de projets portés pour chaque fiche-action en fonction du type de structure  
Source : GAL PVSB, 2019

### ➤ Postes de dépenses

Le programme LEADER en Provence Verte Sainte-Baume permet de soutenir une grande diversité de dépenses. Cependant, 2 postes de dépenses sont prépondérants : les frais salariaux et les coûts indirects (à hauteur de 39 %) et les prestations de service (à hauteur de 29 %) (Figure 3).

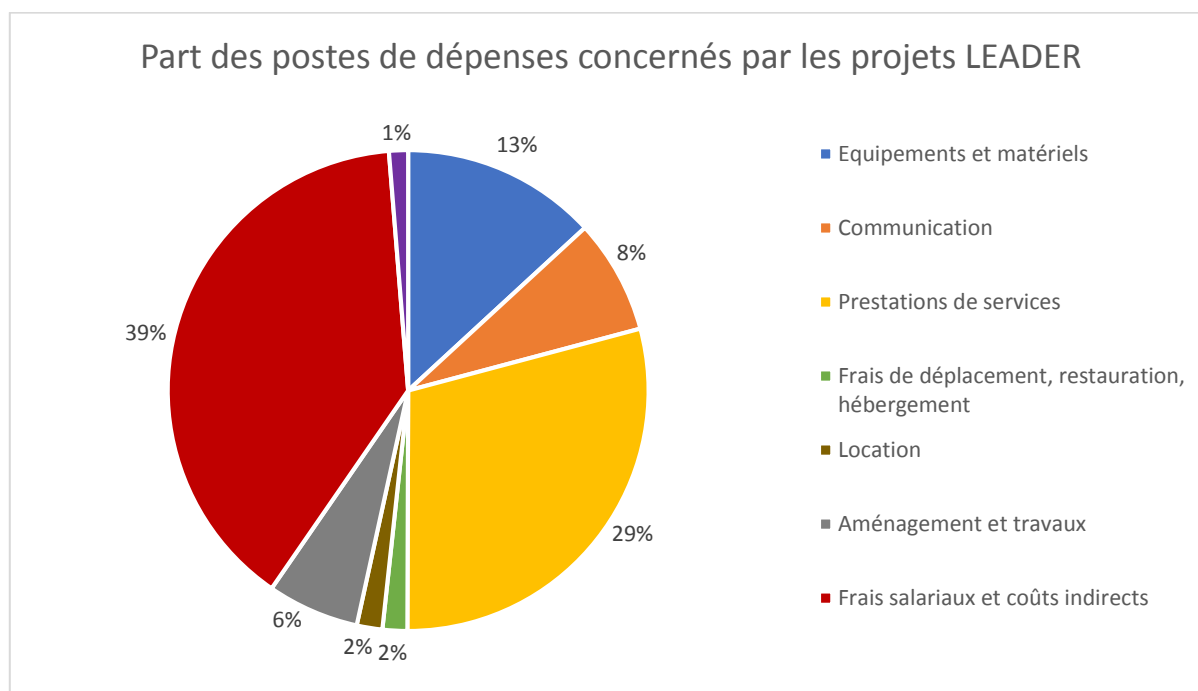


Figure 3 : Part des postes de dépenses concernés par les projets LEADER en Provence Verte Sainte-Baume  
Source : GAL PVSB, 2019

### ➤ Thématiques soutenues

Les projets soutenus dans le cadre des fiches-actions sur la structuration et l'investissement dans les filières de proximité ont principalement concerné le secteur agricole. En effet, on retrouve :

- 15 projets agricoles ;
- 3 projets touristiques ;
- 2 projets agroalimentaires ;
- 1 projet d'artisanat.

Certaines filières ne sont pas concernées par les projets soutenus, notamment la sylviculture.

Un équilibre est observé à propos des patrimoines concernés par les projets :

- 2 projets sur le patrimoine naturel ;
- 2 projets sur le patrimoine agricole ;
- 1 projet sur le patrimoine culturel ;
- 1 projet sur le patrimoine industriel.

À propos des champs du lien social accompagnés, nous observons également un équilibre :

- 2 projets sur la jeunesse ;
- 2 projets sur la culture ;
- 2 projets sur la santé ;
- 1 projet sur l'économie.

Enfin, concernant les innovations durables, trois thématiques sont accompagnées : le recyclage, les énergies renouvelables et l'économie circulaire.

### Fonctionnement du GAL

#### ➤ **Comité de programmation**

De manière générale, le Comité de Programmation a un fonctionnement satisfaisant. Dans les points positifs relayés par les acteurs enquêtés : le bon fonctionnement (où la démocratie est appliquée), l'assiduité de ses participants, et la représentativité de ses membres.

Depuis 2015, 15 Comités de programmation ont eu lieu. Malgré un effort porté sur la diversification des lieux de réunion, nous pouvons relever une concentration des réunions dans le centre du territoire. Le quorum est toujours atteint et ce grâce à une importante mobilisation des membres (77 % du collège public, 77 % du collège privé). Il est cependant difficile de se rendre disponible pour les membres (bénévolat, temps de travail, disponibilité). Enfin, quelques membres regrettent la non prise en charge des déplacements.

Les membres du Comité de Programmation apprécient le format des réunions en particulier la présence des présentations par les porteurs de projet. Cependant, quelques-uns de ces derniers regrettent le manque d'écoute de leur auditoire.

#### ➤ **Accompagnement des porteurs de projet**

Les porteurs de projet sont globalement satisfaits de l'accompagnement par l'équipe technique. Les ateliers collectifs de lecture et d'explication des conventions attributives de subventions étaient très utiles, procurant un temps d'échanges et de partages entre porteurs de projets.

#### ➤ **Communication**

Des efforts de communication sont réalisés :

- 13 outils de communication mis en place (kakémonos, vidéo, plaquettes de présentation, fiche bilan programmation, fiches projets) ;
- Participation à 12 manifestations. Deux manifestations ont été organisées à l'initiative du GAL en 2019, et ont rassemblé 122 personnes. ;
- Au minimum 12 parutions dans les médias par le GAL recensées (site internet, lettre d'information et page Facebook du PNRSB, presse, radio) et 7 parutions dans les médias qui concernaient des porteurs de projets mentionnant le programme LEADER.

Les membres du Comité de Programmation jouent un rôle important dans la communication sur le dispositif. Les porteurs de projets sont plus divisés quant à la recommandation du dispositif : 50 % des porteurs de projet interrogés recommanderaient le dispositif tout en conseillant d'avoir la trésorerie nécessaire et d'être accompagné.

### ➤ Cycle de Gestion

Les premiers projets programmés ont connu des délais importants à cause des retards dans la réception des outils. Entre la première et la dernière vague d'AAP, les délais ont généralement diminué : le délai moyen de conventionnement est passé de 22 à 15 mois.

Les porteurs de projet perçoivent négativement le cycle de gestion : longueur, complexité, quantité de papiers utilisés, dénaturation du projet, confusions apportées. Ils relèvent certaines difficultés relatives aux délais importants : évolution des prix des et des produits (devis), réalisation de déficit (retard d'une saison de travail), évolution des salaires, planification de la communication et abandon de projet.

Le travail de l'équipe technique a évolué et la gestion est maintenant une charge de travail importante depuis l'arrivée des paiements et des contrôles. L'équipe technique étant transversale, elle fait face aux périodes de surcharge de travail, et ce parfois au détriment de l'animation territoriale.

### ➤ Stratégie

Les projets soutenus à ce jour dans LEADER en Provence Verte Sainte-Baume sont en cohérence avec la SLD initiale selon les personnes interrogées. La thématique sur la mobilité n'est cependant pas couverte par la stratégie et serait à prendre en compte pour la prochaine candidature.

Certains membres du Comité de Programmation apprécient le choix de garder toutes les enveloppes ouvertes et que la SLD soit large, leur permettant de jouer un rôle de filtre dans la sélection des projets.

### ➤ Partenaires

Une plus-value territoriale est apportée par le co-portage entre le PNRSB et le SMPVV. Ce dernier assure le portage administratif et financier tandis que le premier prodigue un soutien en communication. Cependant, l'équipe technique étant basée en Provence Verte, nous pouvons noter une plus faible mobilisation pour le programme LEADER sur le territoire du PNRSB.

Le principal co-financeur est la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, à hauteur de 89 % du montant total des CPN. Le Département du Var co-finance à hauteur de 4 %. Suite aux difficultés rencontrées lors des dernières demandes de cofinancements départementaux, l'équipe technique est moins encline à conseiller aux porteurs de projets d'y faire appel.

## Plus-value du programme LEADER en Provence Verte Sainte-Baume

### ➤ Equité géographique

La répartition géographique des projets en termes de rayonnement est visible sur la *Figure 4*. Un déséquilibre est observé : les communes du Sud-Ouest du périmètre sont moins touchées par les subventions LEADER.



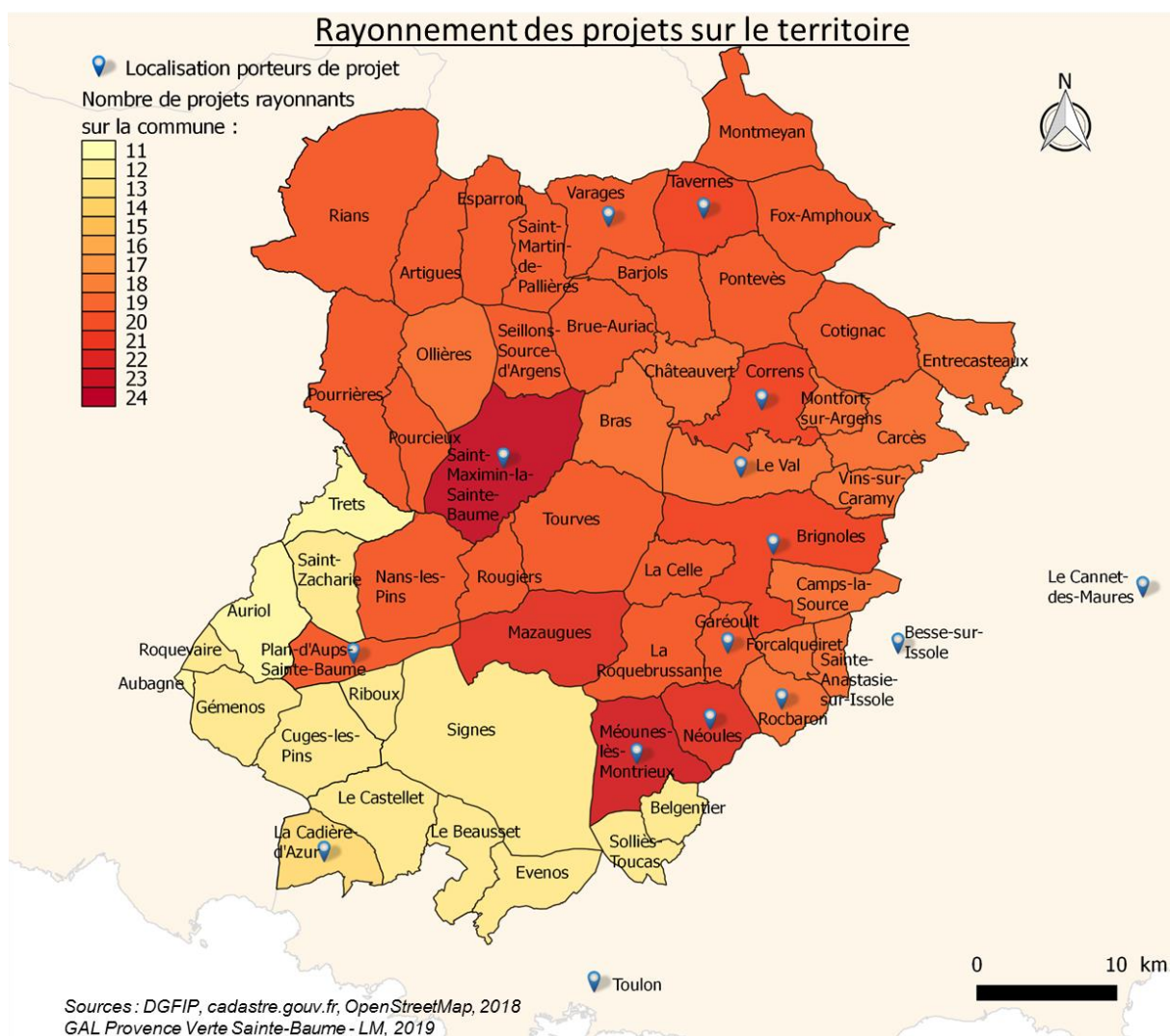


Figure 4 : Rayonnement des projets sur le territoire de la Provence Verte Sainte-Baume  
Sources : DGFIP, cadastre.gouv.fr, OpenStreetMap, 2018 ; GAL PVSB, 2019)

### ➤ Equité entre porteurs de projets

Les montants FEADER sont distribués à 41 % aux associations loi 1901 (25 641 € en moyenne), 37 % aux collectivités territoriales et leurs groupements (23 236 € en moyenne), 13 % aux établissements publics (14 437 € en moyenne) et 9 % aux entreprises (17 259 € en moyenne).

Sur les 37 projets programmés, 13 sont portés par des structures qui portent plusieurs dossiers.

### ➤ Cohérence avec les nouvelles stratégies territoriales

La SLD Provence Verte Sainte-Baume est cohérente avec les nouvelles stratégies territoriales. Les projets programmés répondent principalement à 3 axes d'un PCAET<sup>6</sup> : réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique et qualité de l'air.

<sup>6</sup> Ademe, 2016

Trois fiches-actions LEADER sont cohérentes avec les orientations du PAT<sup>7</sup> : la structuration des filières, l'investissement dans les filières et l'accompagnement des projets expérimentaux de développement durable.

### ➤ Plus-values LEADER

Plusieurs plus-values ont été relevées :

- **Financière** : le programme LEADER permet de « mobiliser les autres financeurs publics et privés sur des projets de territoire » et « permet à ceux qui ont de petits projets de les mettre en œuvre » ;
- **Garantie d'une réalisation sur le territoire** : « LEADER est un bon vecteur et un garant que ça se passe bien sur le territoire » ;
- **Garantie d'une image de sérieux et de confiance** : « Ça fait plus sérieux de montrer la pub LEADER ». La présence du **logo du PNR** est aussi quelque chose d'important pour les porteurs de projet.
- **Emergence de projets et leur réalisation** : Concernant les porteurs de projets interrogés, 21 % des projets soutenus n'auraient pas pu se concrétiser sans la subvention LEADER. Pour les autres, l'attribution de financement leur a permis d'avoir une envergure plus importante ;
- **Accompagnement et ingénierie de territoire** : L'accompagnement de proximité permet un renforcement de capacités des porteurs de projet au montage de dossiers ;
- **Appropriation de l'UE** : Le programme LEADER permet aux citoyens de voir que l'Union Européenne finance des projets de développement locaux et ruraux au sein de leur territoire ;
- Association **public/privé** : La mixité des acteurs est bénéfique en termes d'échanges, de réflexions et de dynamique. Ce mode de gouvernance permet de décroiser les deux sphères et d'effacer certaines barrières. De plus, les acteurs publics apportent leur connaissance du territoire tandis que les acteurs privés apportent une vision rationnelle et de terrain ;
- **Mise en réseau** : Il s'agit d'un espace de discussion pour des acteurs qui n'ont pas l'occasion d'échanger ensemble. L'équipe technique participe aussi à la mise en réseau en communiquant sur les porteurs de projets.

---

## Recommandations

---

### Recommandations sur les projets

#### ➤ Mobiliser les acteurs autour de la coopération

- Réalisation d'ateliers rassemblant des acteurs autour d'une même thématique.
- Mise en place d'un système de parrainage/tutorat avec les membres du Comité de Programmation pour accompagner l'équipe technique dans la recherche de projets de coopération et leur montage.

#### ➤ Optimiser le co-financement des projets

- S'inspirer des cas réussis de co-financement départemental sur d'autres territoires LEADER.
- Recontacter le Département des Bouches-du-Rhône pour les projets se déroulant sur son territoire.

---

<sup>7</sup> CAPV, 2018

### Recommandations sur la mise en œuvre du programme

- **Mobiliser les acteurs du Sud-Ouest du territoire**
  - Accentuer les efforts de relai de l'information par l'équipe du PNRSB et organiser des permanences régulières, si possible fixes, de l'équipe technique dans les locaux du PNRSB.
  - Faire une réunion entre l'équipe technique et les agents du PNRSB pour identifier les acteurs.
  - Réaliser de nouveau un évènement au Sud-Ouest du territoire.
  
- **Améliorer la communication sur le programme LEADER**
  - Réaliser des réunions d'information avec les Communes (en particulier celles non représentées au sein du Comité de Programmation) ou créer un outil de communication leur étant dédié. Communiquer sur le programme LEADER dans les journaux communaux ou intercommunaux.
  - Continuer la communication sur la page Facebook du PNRSB et y intégrer un état des lieux du programme LEADER une fois par mois. Créer une page Facebook dédiée au GAL Provence Verte Sainte-Baume.
  
- **Renforcer les liens avec les autres stratégies territoriales**

### Recommandations sur la mise en œuvre du programme

- **Préparer en amont l'évaluation finale**
  - Concevoir un questionnaire complémentaire pour compléter au fil de l'eau les indicateurs.
  
- **Réaliser l'évaluation finale en externe et de façon participative**
  - Impliquer les membres du Comité de Programmation via un Comité de Suivi/groupe de travail.
  - Mener l'évaluation avec un appui externe.
  - Réaliser des ateliers participatifs avec les principaux acteurs concernés par le programme.